

Admission des étudiants étrangers en provenance de l'extérieur du Canada

Étudiants de nationalité Française

Le partenariat Québec-France permet aux élèves de citoyenneté française d'accéder à tous nos programmes. Vous trouverez la grille des tarifs sur notre site Internet à la page du programme de votre choix. Pour compléter votre dossier, vous devrez fournir une copie de votre passeport valide, en plus des documents spécifiés ci-dessous.

Étudiants étrangers

À défaut d'avoir la citoyenneté canadienne, française ou le statut de résident permanent (avec les documents à l'appui), les étudiants étrangers sont admissibles aux deux programmes suivants : Bijouterie-joaillerie et Dessin de bâtiment (offerts en classe en enseignement individualisé). Les autres programmes ne sont malheureusement pas ouverts aux étudiants étrangers puisque nous ne pouvons pas garantir une place en formation.

Les frais en dollars Canadiens (pour les candidats de plus de 20 ans), sont les suivants :

Dessin de bâtiment (1800 heures): 18 930\$ *

Bijouterie-joaillerie (1800 heures): 21 065\$ *

***Places limitées.** Les acquis scolaires et professionnels pourraient être considérés à des fins d'admission. De plus, puisque ces programmes nécessitent beaucoup de lecture, les candidats ayant un niveau de français avancé (C 1) seront privilégiés.

**Les prix incluent les frais de matériel pour l'ensemble de chaque programme. Le montant total peut être acquitté en 4 versements, soit 25% dès le début des cours puis 25% à chaque tranche de 450 heures de formation. Ces prix sont sujets à changement à chaque année selon les paramètres du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.*

Frais de subsistance

Les étudiants doivent également prévoir les frais pour l'hébergement, la nourriture, le transport, etc, **sans accès à l'aide financière aux études du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.** Il est important de se renseigner sur le coût de la vie au Québec.

Maîtrise de la langue française

Les étudiants étrangers doivent démontrer la maîtrise de la langue d'enseignement par un test de langue reconnu, dont le résultat global doit correspondre minimalement à un niveau intermédiaire avancé (B2). Des candidats provenant de pays francophones comme la France pourront être exemptés. De plus, le centre référera en francisation tout élève n'ayant pas le niveau de français requis pour sa réussite éducative.

Il est de la responsabilité du candidat de trouver un centre d'évaluation offrant l'un de ces tests (écoles de langue, centres culturels, universités et collèges, agences privées, etc.), de compléter les démarches pour l'obtention des résultats et de défrayer les coûts associés. Les tests reconnus sont les suivants :

- Test de français international (TFI)
- Test d'évaluation du français (TEF)
- Test de compétence en français (TCF)
- Diplôme d'études en langue française (DELF) ou diplôme approfondi de langue française (DALF)

Preuve de capacité financière

Outre les candidats profitant du partenariat Québec-France, tous les étudiants étrangers doivent désormais présenter une preuve de capacité financière au moment du dépôt de la demande d'admission. Cette preuve sera également exigée lors de la demande du permis d'étude.

Vous devez démontrer la capacité financière pour vos frais de subsistance en plus de vos frais de formation. Pour en savoir d'avantage sur les frais de subsistance, nous vous invitons à consulter le lien suivant: <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/capacite-financiere.html>

Exemples de documents de preuves à fournir :

- Relevés originaux des comptes bancaires personnels pour les douze (12) derniers mois (carnets bancaires, états de compte) OU
- Preuve de virement bancaire à la banque nationale du Canada OU
- Preuve d'investissement dans votre pays ou à l'étranger

Si vous bénéficiez d'une bourse ou d'une aide gouvernementale : Lettre officielle indiquant le montant total de cette bourse, sa durée et les conditions qui s'y rattachent.

Si vous effectuez un prêt bancaire : Lettre de l'institution bancaire indiquant le montant du prêt accordé ainsi que les modalités.

Si vous êtes financé par un parent ou une tierce personne :

- Formulaire de déclaration de soutien financier attestant la suffisance financière (<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/etudes/D09.pdf>) ET
- Copie de la pièce d'identité avec photo du parent ou de la tierce personne ET
- Si votre garant n'est pas votre père ou votre mère : copie d'un document civil (acte de naissance ou de mariage) de votre garant afin de démontrer votre lien ET
- Preuve de capacité financière du garant

Frais d'assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec, tout étudiant étranger doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec, sauf si l'étudiant est couvert en vertu d'une entente de sécurité sociale. Il est de la responsabilité de l'étudiant étranger d'obtenir une assurance pour toute la durée de la formation.

Validation de votre choix de programme

Les étudiants étrangers ont la responsabilité de se renseigner sur le programme d'études choisi et les aptitudes requises pour réussir la formation. Le centre se réserve le droit de mettre fin à la formation si le candidat n'est pas en mesure de réussir et cheminer dans les délais prévus.

Vous trouverez ci-dessous les documents à fournir, peu importe votre pays d'origine.

Synthèse des démarches à effectuer et des documents obligatoires à fournir pour étudier au centre et ce, peu importe votre pays d'origine

Étape 1 : Évaluation comparative des études ou preuve de réussite des préalables

Avant de compléter une demande d'admission, il est important de vérifier l'obtention des préalables exigés de 4^{em} secondaire. Si vous ne détenez pas l'évaluation comparative de vos études (délivré par le ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec), vous devez détenir un diplôme ou un relevé de notes reconnu comme équivalent minimalement à un 4^{em} secondaire au Québec. Nous vous invitons à transmettre une copie de vos documents à madame Isabelle Myrand à l'adresse: isabelle.myrand@csdecou.qc.ca afin de valider votre admissibilité.

Étape 2 : Demande d'admission

Après avoir obtenu la confirmation de votre admissibilité, vous pourrez compléter le formulaire de demande d'admission sur le site du SRAFP au <https://www.srafp.com/>. Puisque vous n'avez pas de code permanent, vous devrez télécharger le formulaire qui se trouve sous l'onglet « **formulaires manuscrits** » en bas à droite de la page d'accueil. Notez que **des frais de 6.00\$ payables par carte de crédit seront exigés.**



Choisissez ensuite la région : [Capitale–Nationale – Chaudière–Appalaches \(03–12\)](#)

La Commission scolaire : Des découvreurs et

Le centre de formation : Maurice–Barbeau

Nom et numéro de programme : Dessin de bâtiment de jour: (DJ–EPSV) 5250

Bijouterie joaillerie de jour : (BJ–EPSV) 5085

*Vous pouvez laisser libre les cases dont vous ne détenez pas l'information. Nous communiquerons avec vous au besoin.

Étape 3 : Envoi de votre dossier complet

Veillez ensuite faire parvenir les documents suivants, par courriel, à : isabelle.myrand@csdecou.qc.ca. *Compte tenu du nombre élevé de demandes reçues, merci de nous faire parvenir tous ces documents en un seul envoi.

- Formulaire de demande d'admission
- Relevés de notes ou diplômes
- Copie du certificat de naissance ou du passeport
- Preuve de capacité financière
- Évaluation du niveau de français
- Date d'entrée * **Il faut prévoir minimalement 3 mois pour obtenir les documents exigés. Des entrées ont lieu environ 5 fois par année.**

Un courriel, accompagné de courts questionnaires à compléter vous sera alors acheminé. Lors de la réception de ces questionnaires dûment remplis, une lettre d'admission vous sera envoyée.

Étape 4 : Obtention du CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)

Votre lettre d'admission au programme vous permettra de faire une demande de certificat d'acceptation du Québec qui doit être valide pour toute la durée de votre formation. Pour connaître la procédure à suivre pour obtenir votre CAQ, visitez le :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

Étape 5 : Obtention du permis d'études (Canada) ET du permis de travail pour effectuer des stages

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de votre formation. Vous trouverez la procédure pour obtenir ce document à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/permis-etudes.html>

Puisque la formation comporte un stage, l'étudiant étranger doit aussi avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage ». À cet effet, renseignez-vous au : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

IMPORTANT

N'attendez pas d'avoir obtenu votre CAQ pour effectuer la demande des deux permis. Vous pouvez faire la demande de ces documents conjointement. Afin de vous réserver une place en formation, les documents exigés devront être obtenus minimalement 2 semaines avant le début des cours.

Suite à la réception de votre lettre d'admission, merci de nous aviser rapidement si vous n'êtes plus en mesure de suivre la formation à la date prévue.

Isabelle Myrand, responsable de l'admission
418 652-2184 poste 7305
[Isabelle.myrand@csdecou.qc.ca](mailto:isabelle.myrand@csdecou.qc.ca)